



Dominique Hunault, président *Chambre nationale des services d'ambulances*.

Urgence ambulanciers !

Il manque environ 17000 ambulanciers en France. France Travail et les fédérations du transport sanitaire se mobilisent pour répondre aux besoins de recrutement, surtout par l'apprentissage.

Par Laurent Gérard - Le 16 mai 2024.

La France manque d'ambulanciers. Plus précisément, 17 790 projets de recrutements ont été déclarés, en 2023, par le secteur du transport sanitaire, pour le métier de conducteur de véhicule léger. C'est pourquoi, le 7 mars 2024, France Travail et les fédérations du transport sanitaire ^[1]Chambre nationale des services d'ambulances, Fédération nationale des ambulanciers privés, Fédération nationale des artisans ambulanciers, Fédération nationale de la mobilité sanitaire. ont signé un accord d'une durée de trois ans, visant à répondre à ce besoin de recrutement.

Première ligne

« Le métier manque d'attractivité », avoue Dominique Hunault, président Chambre nationale des services d'ambulances. La profession a été « en première ligne avec le covid », mais « l'Etat ne l'a pas reconnu au Ségur de la santé », entraînant « une perte de personnel ». Avec l'inflation, la profession se trouve « smicardisée », alors qu'on lui impose « des contraintes de permanence, notamment pour le Samu ». Le métier fatigue, en moyenne un ambulancier est actif 7 ans, il faut donc renouveler les équipes en permanence.

Choc d'attractivité

L'idée est donc d'offrir un « choc d'attractivité » nécessaire, comme la pointé en 2022 un rapport de Philippe Dole, IGAS. Ce choc peut passer par « l'offre d'un vrai parcours professionnel » aux prétendants ambulanciers, en les « faisant reconnaître comme le premier maillon de la chaîne santé », et en leur permettant d'évoluer par la suite vers des fonctions d'aide-soignant puis d'infirmier. Un accord avec France travail pour flécher des jeunes vers ce métier est donc important, et notamment les flécher vers l'apprentissage.

Permis de conduire

« On croit beaucoup à l'apprentissage sur le long terme pour construire ce parcours de professionnalisation », explique Dominique Hunault, qui évoque « un financement du permis de conduire lors de l'apprentissage », avant un parcours d'auxiliaire ambulancier (90h), puis surtout une formation d'ambulancier d'État (800h), puisque c'est un métier réglementé. Une ambulance doit obligatoirement compter un ambulancier d'État à son bord, il y en a environ 20 000 à ce jour, pour 15000 ambulances, il en manque donc 15000 pour fluidifier les rotations, les prises de vacances, les permanence Samu...

Probatoire

Un des enjeux pour réaliser ce choc d'attractivité est de « faire sauter la période probatoire de 3 ans d'un jeune permis », période durant laquelle il ne peut prétendre conduire une ambulance. Autre souhait : accélérer la sortie des texte sur la VAE, afin que la VAE par blocs de compétence soit plus rapide et fréquente, car entre les 5 blocs de compétences d'ambulancier d'État et les 5 blocs de compétences d'aides- soignants, 3 blocs sont déjà communs.

Films

Simplifier les relations entre les professionnels du secteur (souvent artisans) et France Travail, participer en tant que « professionnels transporteurs et acteurs de soin » lors de la semaine des acteurs de la santé de France Travail, tourner des films et reportages sur le métier à diffuser sur les chaînes jeunes... autant d'éléments de cet accord.

Notes

1. ↑ Chambre nationale des services d'ambulances, Fédération nationale des ambulanciers privés, Fédération nationale des artisans ambulanciers, Fédération nationale de la mobilité sanitaire.